Envoyé en préfecture le 13/05/2025
Reçu en préfecture le 13/05/2025
Publié le
ID : 076-217601962-20250507-2025_13-DE

R é p u b l i q u e f r a n ç a i s e
Liberté – Egalité – Fraternité

VILLE DE CRIQUETOT L'ESNEVAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MAI 2025

Les membres du conseil municipal de Criquetot- l'Esneval se sont réunis en mairie le 07 mai deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures sous la présidence de M. Alain FLEURET, maire.

Date de la convocation : 30 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Suffrages exprimés : 22

Présents (19): M. Alain FLEURET, maire, M. Dominique FOUBERT, , M. Stéphane VASSELIN, Mme Chantal TURQUIER, M. Bertrand LEFRANCOIS, adjoints au maire, Mme Béatrice LEMAISTRE, M. Christian ROBERT, M. Jacques DEJARDIN, Mme Sophie BAUDU, M. Gaëtan DECULTOT, Mme Magali BOUQUET, Mme Marie-Geneviève COUFOURIER, Mme Sonia LACHEVRE, Mme Emilie DEHAIS, Mme Cécile VAUDRY, M. Emmanuel FONTAINE, M. Gontran GIBAUX, Mme Séverine CHAPELLE, M. Franck LEVASSEUR.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriale (CGCT).

Procurations (3):
Mme Sandrine HERANVAL donne pouvoir à M. Bertrand LEFRANCOIS
M. Franck LEMESLE donne pouvoir à Mme Chantal TURQUIER
M. Laurent FONTAINE donne pouvoir à M. Gontran GIBAUX

Absent (1) : M. Stanislas KULAGA

Mme Béatrice LEMAISTRE est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

N° 25-13: APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2025

Le procès-verbal a été transmis aux élus municipaux et n'a fait l'objet d'aucune remarque à ce jour.

Envoyé en préfecture le 13/05/2025
Reçu en préfecture le 13/05/2025
Publié le
ID : 076-217601962-20250507-2025_13-DE

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le procès-verbal du 26 février 2025.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme,
Le Maire,
Alain FLEURET

Envoyé en préfecture le 13/05/2025
Reçu en préfecture le 13/05/2025
Publié le
ID : 076-217601962-20250507-2025_14-DE

R é p u b l i q u e f r a n ç a i s e
Liberté – Egalité – Fraternité

VILLE DE CRIQUETOT L'ESNEVAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MAI 2025

Les membres du conseil municipal de Criquetot- l'Esneval se sont réunis en mairie le 07 mai deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures sous la présidence de M. Alain FLEURET, maire.

Date de la convocation : 30 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Suffrages exprimés : 22

Présents (19): M. Alain FLEURET, maire, M. Dominique FOUBERT, , M. Stéphane VASSELIN, Mme Chantal TURQUIER, M. Bertrand LEFRANCOIS, adjoints au maire, Mme Béatrice LEMAISTRE, M. Christian ROBERT, M. Jacques DEJARDIN, Mme Sophie BAUDU, M. Gaëtan DECULTOT, Mme Magali BOUQUET, Mme Marie-Geneviève COUFOURIER, Mme Sonia LACHEVRE, Mme Emilie DEHAIS, Mme Cécile VAUDRY, M. Emmanuel FONTAINE, M. Gontran GIBAUX, Mme Séverine CHAPELLE, M. Franck LEVASSEUR.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriale (CGCT).

Procurations (3):
Mme Sandrine HERANVAL donne pouvoir à M. Bertrand LEFRANCOIS
M. Franck LEMESLE donne pouvoir à Mme Chantal TURQUIER
M. Laurent FONTAINE donne pouvoir à M. Gontran GIBAUX

Absent (1) : M. Stanislas KULAGA

Mme Béatrice LEMAISTRE est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

N° 25-14: AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL ET AUTORISATION DE LANCEMENT DE CONSULTATION DES ENTREPRISES DE MAITRISE D'ŒUVRE

Monsieur le maire explique que la commune de Criquetot l'Esneval souhaite procéder à la création d'un centre technique municipal d'une superficie totale d'environ 450 m² afin de remplacer les locaux actuels devenus vétustes.

Le bâtiment devrait être composé de deux zones principales :
- d'une zone 1 : Administratif/vestiaires (isolé/chauffé) compris sous le volume

Envoyé en préfecture le 13/05/2025
Reçu en préfecture le 13/05/2025
Publié le
ID : 076-217601962-20250507-2025_14-DE

principal

- d'une zone 2 : Atelier – Garage/Stockage (isolé/non chauffé)

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil que suite à la réunion de travail du 22 avril 2025 et au vote du budget primitif 2025 qui a eu lieu le 26 février 2025 dont cette opération a été inscrite dans les investissements, qu'un marché à procédure adaptée a été lancé afin de désigner un maître d'œuvre pour définir les besoins et réaliser le DCE (document de consultation des entreprises) pour la réalisation des travaux. La remise des offres était fixée au lundi 31 mars 2025 à 10h00.
12 offres ont été reçues.

Après analyse des offres par la commission voirie/travaux en date du 22 avril 2025, l'offre qui a été déclarée la mieux-disante est celle de la SAS CLEF Architecture située à Paris avec un taux de rémunération fixé à 6,30% soit un montant de 50 400 euros. Le montant estimatif total des travaux est de 950 000,00 euros HT auquel il faut ajouter les frais d'acquisition de terrain s'élevant à 93 906,00 euros (23,50 euros du m² - délibération du 9/12/21).

Il va ensuite être envisagé le lancement de la consultation des entreprises de maîtrise d'œuvre en juin 2025.

Cette procédure se fera en procédure adaptée selon les articles R. 2124-1 et R. 2323-4 du code de la commande publique.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à :

- SIGNER le marché pour la réalisation des études de maîtrise d'œuvre avec la SAS CLEF Architecture,
- LANCER le marché en procédure adaptée pour la phase de réalisation de la maîtrise d'œuvre travaux,
- PRENDRE toutes les décisions utiles concernant la passation, la signature, l'exécution et le règlement du marché de maîtrise d'œuvre, avenants à intervenir et toutes pièces afférentes à ce marché.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme,
Le Maire,
Alain FLEURET

MAIRIE DE CRIQUETOT L'ESNEVAL 76280

Envoyé en préfecture le 13/05/2025
Reçu en préfecture le 13/05/2025
Publié le
ID : 076-217601962-20250507-2025_15-DE

Républiqué française
Liberté – Egalité – Fraternité

VILLE DE CRIQUETOT L'ESNEVAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MAI 2025

Les membres du conseil municipal de Criquetot- l'Esneval se sont réunis en mairie le 07 mai deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures sous la présidence de M. Alain FLEURET, maire.

Date de la convocation : 30 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Suffrages exprimés : 22

Présents (19): M. Alain FLEURET, maire, M. Dominique FOUBERT, , M. Stéphane VASSELIN, Mme Chantal TURQUIER, M. Bertrand LEFRANCOIS, adjoints au maire, Mme Béatrice LEMAISTRE, M. Christian ROBERT, M. Jacques DEJARDIN, Mme Sophie BAUDU, M. Gaëtan DECULTOT, Mme Magali BOUQUET, Mme Marie-Geneviève COUFOURIER, Mme Sonia LACHEVRE, Mme Emilie DEHAIS, Mme Cécile VAUDRY, M. Emmanuel FONTAINE, M. Gontran GIBAUX, Mme Séverine CHAPELLE, M. Franck LEVASSEUR.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriale (CGCT).

Procurations (3):
Mme Sandrine HERANVAL donne pouvoir à M. Bertrand LEFRANCOIS
M. Franck LEMESLE donne pouvoir à Mme Chantal TURQUIER
M. Laurent FONTAINE donne pouvoir à M. Gontran GIBAUX

Absent (1) : M. Stanislas KULAGA

Mme Béatrice LEMAISTRE est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

N° 25-15: AUTORISATION DE LANCEMENT DE CONSULTATION DES ENTREPRISES DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'EXTENSION-REHABILITATION DU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil, suite au conseil municipal du 4 décembre 2023 et aux diverses réunions de travail (08/03/23, 06/06/23, 06/09/23, 14/12/23, 20/02/24, 21/05/24, 25/11/24, 22/04/25), le projet définitif d'extension-réhabilitation du restaurant scolaire présenté lors de la dernière réunion de travail du 22/04/25.

Envoyé en préfecture le 13/05/2025
Reçu en préfecture le 13/05/2025
Publié le
ID : 076-217601962-20250507-2025_15-DE

Le permis de construire a été déposé le 31 mars 2025.

Il est désormais envisagé le lancement de la consultation des entreprises de maîtrise d'œuvre pour le mois de mai 2025.

Cette procédure se fera en procédure adaptée selon les articles R. 2124-1 et R. 2323-4 du code de la commande publique.

Le montant estimatif total des travaux est de 910 000,00 euros HT auquel il faut ajouter les frais d'études de 90 000,00 euros HT.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à :

- Lancer le marché en procédure adaptée pour la phase de réalisation de la maîtrise d'œuvre travaux,

- A prendre toutes les décisions utiles concernant la passation, la signature, l'exécution et le règlement du marché de maîtrise d'œuvre, avenants à intervenir et toutes pièces afférentes à ce marché.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme,
Le Maire,
Alain FLEURET

Envoyé en préfecture le 13/05/2025
Reçu en préfecture le 13/05/2025
Publié le
ID : 076-217601962-20250507-2025_16-DE

République française
Liberté – Egalité – Fraternité

VILLE DE CRIQUETOT L'ESNEVAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MAI 2025

Les membres du conseil municipal de Criquetot- l'Esneval se sont réunis en mairie le 07 mai deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures sous la présidence de M. Alain FLEURET, maire.

Date de la convocation : 30 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Suffrages exprimés : 22

Présents (19): M. Alain FLEURET, maire, M. Dominique FOUBERT, , M. Stéphane VASSELIN, Mme Chantal TURQUIER, M. Bertrand LEFRANCOIS, adjoints au maire, Mme Béatrice LEMAISTRE, M. Christian ROBERT, M. Jacques DEJARDIN, Mme Sophie BAUDU, M. Gaëtan DECULTOT, Mme Magali BOUQUET, Mme Marie-Geneviève COUFOURIER, Mme Sonia LACHEVRE, Mme Emilie DEHAIS, Mme Cécile VAUDRY, M. Emmanuel FONTAINE, M. Gontran GIBAUX, Mme Séverine CHAPELLE, M. Franck LEVASSEUR.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriale (CGCT).

Procurations (3):
Mme Sandrine HERANVAL donne pouvoir à M. Bertrand LEFRANCOIS
M. Franck LEMESLE donne pouvoir à Mme Chantal TURQUIER
M. Laurent FONTAINE donne pouvoir à M. Gontran GIBAUX

Absent (1) : M. Stanislas KULAGA

Mme Béatrice LEMAISTRE est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

N° 25-16: AUTORISATION DE LANCEMENT DE CONSULTATION DES ENTREPRISES DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CREATION D'UN ARBORETUM

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil, suite au conseil municipal du 9 juillet 2024 et aux diverses réunions de travail dont la dernière en date au 22 avril 2025, que le projet de création d'un arboretum se poursuit.

Envoyé en préfecture le 13/05/2025
Reçu en préfecture le 13/05/2025
Publié le
ID : 076-217601962-20250507-2025_16-DE

Il est désormais envisagé le lancement de la consultation des entreprises de maîtrise d'œuvre pour le mois de mai 2025.

Cette procédure se fera en procédure adaptée selon les articles R. 2124-1 et R. 2323-4 du code de la commande publique.

Le montant estimatif total des travaux est de 410 000,00 euros HT auquel il faut ajouter 48 000 euros HT de frais d'études.

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à :

- Lancer le marché en procédure adaptée pour la phase de réalisation de la maîtrise d'œuvre travaux,

- A prendre toutes les décisions utiles concernant la passation, la signature, l'exécution et le règlement du marché de maîtrise d'œuvre, avenants à intervenir et toutes pièces afférentes à ce marché.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme,
Le Maire,
Alain FLEURET

Envoyé en préfecture le 13/05/2025
Reçu en préfecture le 13/05/2025
Publié le
ID : 076-217601962-20250507-2025_17-DE

République française
Liberté – Egalité – Fraternité

VILLE DE CRIQUETOT L'ESNEVAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MAI 2025

Les membres du conseil municipal de Criquetot- l'Esneval se sont réunis en mairie le 07 mai deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures sous la présidence de M. Alain FLEURET, maire.

Date de la convocation : 30 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Suffrages exprimés : 22

Présents (19): M. Alain FLEURET, maire, M. Dominique FOUBERT, , M. Stéphane VASSELIN, Mme Chantal TURQUIER, M. Bertrand LEFRANCOIS, adjoints au maire, Mme Béatrice LEMAISTRE, M. Christian ROBERT, M. Jacques DEJARDIN, Mme Sophie BAUDU, M. Gaëtan DECULTOT, Mme Magali BOUQUET, Mme Marie-Geneviève COUFOURIER, Mme Sonia LACHEVRE, Mme Emilie DEHAIS, Mme Cécile VAUDRY, M. Emmanuel FONTAINE, M. Gontran GIBAUX, Mme Séverine CHAPELLE, M. Franck LEVASSEUR.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriale (CGCT).

Procurations (3):
Mme Sandrine HERANVAL donne pouvoir à M. Bertrand LEFRANCOIS
M. Franck LEMESLE donne pouvoir à Mme Chantal TURQUIER
M. Laurent FONTAINE donne pouvoir à M. Gontran GIBAUX

Absent (1) : M. Stanislas KULAGA

Mme Béatrice LEMAISTRE est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

N° 25-17: INSTAURATION D'UN TARIF POUR LA SORTIE A LA FOIRE DE PARIS

M. le Maire explique qu'une sortie à la Foire de Paris sera organisée le mercredi 7 mai 2025.

Il convient de déterminer le montant de la participation de la façon suivante :
Pour tous : transport + entrée au salon : 40 euros

Envoyé en préfecture le 13/05/2025
Reçu en préfecture le 13/05/2025
Publié le
ID : 076-217601962-20250507-2025_17-DE

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à appliquer les tarifs ci-dessous pour la sortie à la Foire de Paris du mercredi 7 mai 2025:

- Pour tous : transport + entrée au salon : 40 euros

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme,
Le Maire,
Alain FLEURET

Place Georges-Chédru – 76280 Criquetot-l'Esneval – 02 35 10 20 40 – 02 35 10 20 41
www.criquetot-lesneval.net – mairie-criquetot-lesneval@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 13/05/2025
Reçu en préfecture le 13/05/2025
Publié le
ID : 076-217601962-20250507-2025_18-DE

République française
Liberté – Egalité – Fraternité

VILLE DE CRIQUETOT L'ESNEVAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MAI 2025

Les membres du conseil municipal de Criquetot- l'Esneval se sont réunis en mairie le 07 mai deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures sous la présidence de M. Alain FLEURET, maire.

Date de la convocation : 30 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Suffrages exprimés : 22

Présents (19): M. Alain FLEURET, maire, M. Dominique FOUBERT, , M. Stéphane VASSELIN, Mme Chantal TURQUIER, M. Bertrand LEFRANCOIS, adjoints au maire, Mme Béatrice LEMAISTRE, M. Christian ROBERT, M. Jacques DEJARDIN, Mme Sophie BAUDU, M. Gaëtan DECULTOT, Mme Magali BOUQUET, Mme Marie-Geneviève COUFOURIER, Mme Sonia LACHEVRE, Mme Emilie DEHAIS, Mme Cécile VAUDRY, M. Emmanuel FONTAINE, M. Gontran GIBAUX, Mme Séverine CHAPELLE, M. Franck LEVASSEUR.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriale (CGCT).

Procurations (3):
Mme Sandrine HERANVAL donne pouvoir à M. Bertrand LEFRANCOIS
M. Franck LEMESLE donne pouvoir à Mme Chantal TURQUIER
M. Laurent FONTAINE donne pouvoir à M. Gontran GIBAUX

Absent (1) : M. Stanislas KULAGA

Mme Béatrice LEMAISTRE est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

N° 25-18: AUTORISATION DE DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE URBAINE LE HAVRE SEINE METROPOLE

Il est proposé de solliciter la Communauté Urbaine du Havre dans le cadre des fonds de concours d'investissement, pour les travaux de réhabilitation-extension du restaurant scolaire dont le coût de l'opération est estimé à 1 000 000,00 euros H.T.

Envoyé en préfecture le 13/05/2025
Reçu en préfecture le 13/05/2025
Publié le
ID : 076-217601962-20250507-2025_18-DE

Le montant sollicité dans le cadre de ces fonds de concours serait de 202 862,00 euros (soit le solde du montant octroyé dans le cadre des fonds de concours).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE la demande de fonds de concours auprès de la Communauté Urbaine du Havre pour les travaux de réhabilitation-extension du restaurant scolaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme,
Le Maire,
Alain FLEURET

Envoyé en préfecture le 14/05/2025
Reçu en préfecture le 14/05/2025
Publié le
ID : 076-217601962-20250507-2025_19-DE

République française
Liberté – Egalité – Fraternité

VILLE DE CRIQUETOT L'ESNEVAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MAI 2025

Les membres du conseil municipal de Criquetot- l'Esneval se sont réunis en mairie le 07 mai deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures sous la présidence de M. Alain FLEURET, maire.

Date de la convocation : 30 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Suffrages exprimés : 22

Présents (19): M. Alain FLEURET, maire, M. Dominique FOUBERT, , M. Stéphane VASSELIN, Mme Chantal TURQUIER, M. Bertrand LEFRANCOIS, adjoints au maire, Mme Béatrice LEMAISTRE, M. Christian ROBERT, M. Jacques DEJARDIN, Mme Sophie BAUDU, M. Gaëtan DECULTOT, Mme Magali BOUQUET, Mme Marie-Geneviève COUFOURIER, Mme Sonia LACHEVRE, Mme Emilie DEHAIS, Mme Cécile VAUDRY, M. Emmanuel FONTAINE, M. Gontran GIBAUX, Mme Séverine CHAPELLE, M. Franck LEVASSEUR.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriale (CGCT).

Procurations (3):
Mme Sandrine HERANVAL donne pouvoir à M. Bertrand LEFRANCOIS
M. Franck LEMESLE donne pouvoir à Mme Chantal TURQUIER
M. Laurent FONTAINE donne pouvoir à M. Gontran GIBAUX

Absent (1) : M. Stanislas KULAGA

Mme Béatrice LEMAISTRE est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

N° 25-19: RENOUVELLEMENT D'UNE CONVENTION TRIENNALE : TARIFICATION SOCIALE DES CANTINES SCOLAIRES

M. le Maire rappelle que depuis le 1er avril 2019, l'État soutient la mise en place de tarifications sociales dans les cantines scolaires, pour permettre aux enfants des familles les plus modestes de manger à la cantine pour 1€ maximum. Une aide financière est accordée aux communes rurales défavorisées de moins de 10.000 habitants, qui instaurent une grille tarifaire progressive pour les cantines de leurs écoles primaires.

Envoyé en préfecture le 14/05/2025
Reçu en préfecture le 14/05/2025
Publié le
ID : 076-217601962-20250507-2025_19-DE

Pour rappel, l'aide de l'Etat est de 3€ par repas.
De plus, une bonification de 1 € est prévue pour les collectivités dont les cantines respectent les engagements de la loi EGAlim et s'inscrivent sur le site ma cantine, ce qui est notre cas.

Lors du conseil municipal du 29 juin 2022, les membres ont autorisé la signature de cette convention triennale afin de mettre en place la cantine à 1 euro.
Cette dernière arrivant à échéance, il s'agit désormais de la renouveler et de signer l'avenant stipulant que nous respectons les engagements de la loi EGAlim.

L'aide est toujours versée à deux conditions :

- la grille tarifaire de restauration scolaire doit prévoir au moins 3 tranches, calculées selon les revenus des familles ou idéalement le quotient familial : au moins une tranche est inférieure ou égale à 1 € et une supérieure à 1€ (l'aide est versée pour chaque repas servi à un tarif inférieur ou égal à 1 €)
- Une délibération fixe cette tarification sociale.

Considérant l'intérêt que présente pour la commune de Criquetot l'Esneval, le dispositif « cantine à 1 euro » puisqu'il permet, tout en favorisant la mixité sociale, de garantir à tous les enfants l'accès au restaurant scolaire et d'alléger ainsi les dépenses en alimentation des familles,

Il est proposé :

- de renouveler l'adhésion au dispositif « cantine à 1 euro »,
- de fixer la tarification sociale à 3 tranches selon le quotient familial de la CAF comme indiqué ci-dessous :

Q > 810	4,50
501>Q>809	3,90
0<Q<500	1

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le maire à :

- RENOUVELER l'adhésion au dispositif « cantine à 1 euro »,
- FIXER la tarification sociale à 3 tranches selon le quotient familial de la CAF comme indiqué ci-dessous :

Q > 810	4,50
501>Q>809	3,90
0<Q<500	1

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme,
Le Maire,
Alain FLEURET

Place Georges-Chédru – 76280 Criquetot-l'Esneval – 02 35 10 20 40 – 02 35 10 20 41
www.criquetot-lesneval.net – mairie-criquetot-lesneval@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 13/05/2025
Reçu en préfecture le 13/05/2025
Publié le
ID : 076-217601962-20250507-2025_20-DE

République française
Liberté – Egalité – Fraternité

VILLE DE CRIQUETOT L'ESNEVAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MAI 2025

Les membres du conseil municipal de Criquetot- l'Esneval se sont réunis en mairie le 07 mai deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures sous la présidence de M. Alain FLEURET, maire.

Date de la convocation : 30 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Suffrages exprimés : 22

Présents (19): M. Alain FLEURET, maire, M. Dominique FOUBERT, , M. Stéphane VASSELIN, Mme Chantal TURQUIER, M. Bertrand LEFRANCOIS, adjoints au maire, Mme Béatrice LEMAISTRE, M. Christian ROBERT, M. Jacques DEJARDIN, Mme Sophie BAUDU, M. Gaëtan DECULTOT, Mme Magali BOUQUET, Mme Marie-Geneviève COUFOURIER, Mme Sonia LACHEVRE, Mme Emilie DEHAIS, Mme Cécile VAUDRY, M. Emmanuel FONTAINE, M. Gontran GIBAUX, Mme Séverine CHAPELLE, M. Franck LEVASSEUR.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriale (CGCT).

Procurations (3):
Mme Sandrine HERANVAL donne pouvoir à M. Bertrand LEFRANCOIS
M. Franck LEMESLE donne pouvoir à Mme Chantal TURQUIER
M. Laurent FONTAINE donne pouvoir à M. Gontran GIBAUX

Absent (1) : M. Stanislas KULAGA

Mme Béatrice LEMAISTRE est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

Mme Marie-Geneviève COUFOURIER ne prend pas part au vote.

N° 25-20: DEMANDE D'ACQUISITION DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION AB N°74 D'UNE SUPERFICIE DE 2591 M²

Monsieur VASSELIN explique que la commune de Criquetot l'Esneval a besoin d'acquérir du terrain permettant d'agrandir son cimetière dans le futur.

Envoyé en préfecture le 13/05/2025
Reçu en préfecture le 13/05/2025
Publié le
ID : 076-217601962-20250507-2025_20-DE

Cela serait possible en faisant l'acquisition de la parcelle cadastrée AB n°74 pour une superficie de 2591 m², qui appartient à l'indivision COUFOURIER et qui a donné son accord.

L'acquisition se ferait au prix de 4 € le m², la commune prenant à sa charge les frais de géomètre et de notaire.

Le Conseil Municipal, à la majorité (1 abstention) :

- Emet un avis favorable à l'acquisition de la parcelle cadastrée AB n°74 au prix de 4 euros du m² et au fait que la commune prendra à sa charge les frais de géomètre et de notaire.

- Autorise Monsieur le maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à cette vente.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme,
Le Maire,
Alain FLAURET

Place Georges-Chédru – 76280 Criquetot-l'Esneval – 02 35 10 20 40 – 02 35 10 20 41
www.criquetot-lesneval.net – mairie-criquetot-lesneval@wanadoo.fr

Envoyé en préfecture le 13/05/2025
Reçu en préfecture le 13/05/2025
Publié le
ID : 076-217601962-20250507-2025_21-DE

République française
Liberté – Egalité – Fraternité

VILLE DE CRIQUETOT L'ESNEVAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MAI 2025

Les membres du conseil municipal de Criquetot- l'Esneval se sont réunis en mairie le 07 mai deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures sous la présidence de M. Alain FLEURET, maire.

Date de la convocation : 30 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Suffrages exprimés : 22

Présents (19): M. Alain FLEURET, maire, M. Dominique FOUBERT, , M. Stéphane VASSELIN, Mme Chantal TURQUIER, M. Bertrand LEFRANCOIS, adjoints au maire, Mme Béatrice LEMAISTRE, M. Christian ROBERT, M. Jacques DEJARDIN, Mme Sophie BAUDU, M. Gaëtan DECULTOT, Mme Magali BOUQUET, Mme Marie-Geneviève COUFOURIER, Mme Sonia LACHEVRE, Mme Emilie DEHAIS, Mme Cécile VAUDRY, M. Emmanuel FONTAINE, M. Gontran GIBAUX, Mme Séverine CHAPELLE, M. Franck LEVASSEUR.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriale (CGCT).

Procurations (3):
Mme Sandrine HERANVAL donne pouvoir à M. Bertrand LEFRANCOIS
M. Franck LEMESLE donne pouvoir à Mme Chantal TURQUIER
M. Laurent FONTAINE donne pouvoir à M. Gontran GIBAUX

Absent (1) : M. Stanislas KULAGA

Mme Béatrice LEMAISTRE est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

N° 25-21: APPROBATION DU PROGRAMME D'EFFACEMENT DE RESEAUX DU SDE76 VIA LA COMMUNAUTE URBAINE LE HAVRE SEINE METROPOLE -RUE DES CHATAIGNIERS

M. le Maire présente le projet préparé par le SDE76 et Le Havre Seine Métropole pour l'affaire ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 13/05/2025
Reçu en préfecture le 13/05/2025
Publié le
ID : 076-217601962-20250507-2025_21-DE

N° dossier	Opération	Montant prévisionnel	Part Communale
Projet-AVP-M5698-1-1-2	Effacement de réseaux rue des Châtaigniers	126 000,00 € TTC	38 400,00 € TTC

Il s'agit de l'effacement de réseaux :

- Réseaux électriques :
  - Dépose de 240 ml de réseau aérien basse tension A1 T 3x70mm²+N ;
  - Etablissement de 224 ml de réseau souterrain basse tension A1 3x240 mm²+N
  - Reprise de 5 branchements

- Génie civil de télécommunication
  - Mise en souterrain du réseau de télécommunication dans le cadre de l'effacement de réseau électrique (266 ml)
  - Etablissement de 939 mètres linéaires de génie civil de télécommunication électronique

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'adopter le projet ci-dessus,
- D'inscrire la dépense d'investissement au budget communal de l'année 2025,
- De demander au SDE76 de programmer ces travaux dès que possible,
- D'Autoriser M. le Maire à signer tout acte afférent à ce projet.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme,
Le Maire,
Alain FLAURET

MAIRIE DE CRIQUETOT L'ESNEVAL 76280

Envoyé en préfecture le 13/05/2025
Reçu en préfecture le 13/05/2025
Publié le
ID : 076-217601962-20250507-2025_22-DE

République française
Liberté – Egalité – Fraternité

VILLE DE CRIQUETOT L'ESNEVAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 MAI 2025

Les membres du conseil municipal de Criquetot- l'Esneval se sont réunis en mairie le 07 mai deux mille vingt-cinq à dix-neuf heures sous la présidence de M. Alain FLEURET, maire.

Date de la convocation : 30 avril 2025

Nombre de conseillers en exercice : 23 - Suffrages exprimés : 22

Présents (19): M. Alain FLEURET, maire, M. Dominique FOUBERT, , M. Stéphane VASSELIN, Mme Chantal TURQUIER, M. Bertrand LEFRANCOIS, adjoints au maire, Mme Béatrice LEMAISTRE, M. Christian ROBERT, M. Jacques DEJARDIN, Mme Sophie BAUDU, M. Gaëtan DECULTOT, Mme Magali BOUQUET, Mme Marie-Geneviève COUFOURIER, Mme Sonia LACHEVRE, Mme Emilie DEHAIS, Mme Cécile VAUDRY, M. Emmanuel FONTAINE, M. Gontran GIBAUX, Mme Séverine CHAPELLE, M. Franck LEVASSEUR.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L. 2121-17 du code général des collectivités territoriale (CGCT).

Procurations (3):
Mme Sandrine HERANVAL donne pouvoir à M. Bertrand LEFRANCOIS
M. Franck LEMESLE donne pouvoir à Mme Chantal TURQUIER
M. Laurent FONTAINE donne pouvoir à M. Gontran GIBAUX

Absent (1) : M. Stanislas KULAGA

Mme Béatrice LEMAISTRE est nommée secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT.

N° 25-22: REQUALIFICATION DE L'INDICE 76196-129 EN INDICE LEVE PARTIEL ET CREATION DE L'INDICE 76196-214

Monsieur VASSELIN Stéphane explique que dans le cadre du développement d'une société le propriétaire de la parcelle cadastrée AA 11, sur la commune de CRIQUETOT-L'ESNEVAL envisage la construction d'un bâtiment.

Envoyé en préfecture le 13/05/2025
Reçu en préfecture le 13/05/2025
Publié le
ID : 076-217601962-20250507-2025_22-DE

Cependant, cette parcelle est impactée par les indices de cavité souterraine n°11 et 129, recensés par la commune de CRIQUETOT-L'ESNEVAL, et leurs périmètres de sécurité de 60 mètres.
Selon le RICS de la commune, l'ICS 129 correspond à un effondrement d'origine indéterminée indiqué lors d'une enquête orale référencée dans le RICS de juin 1999 du CETE.
Cet indice est localisé à environ 15 mètres d'un « affaissement » remblayé d'origine indéterminée situé dans la parcelle voisine cadastrée A442. L'observation terrain ne révèle toutefois aucun élément permettant de le confirmer.
Néanmoins, les documents disponibles ne permettent pas de faire de lien entre l'affaissement et l'ICS 129. En effet, le plan de 1999 fait état d'une localisation, certes peu précise, dans l'emprise de la parcelle (actuelle) cadastrée AA 11.
L'ICS 11 correspond à une marnière confirmée par sondages destructifs et inspections.
A cette fin, faute d'investigation au droit de l'indice permettant d'identifier sa localisation précise et son origine, FOR&TEC a proposé la réalisation d'une expertise géologique par 14 sondages destructifs profonds entre l'indice 129, l'affaissement et la zone à lever (projet + maison), destinés à analyser l'existence ou l'absence d'anomalie souterraine.
Conformément aux recommandations des services de l'Etat, les sondages sont descendus de 15 mètres sous le toit de la craie, soit entre 35 et 40 mètres de profondeur au vu du contexte géologique local.

Les résultats des sondages destructifs montrent que la craie est de bonne qualité dans son ensemble malgré la présence de zones naturellement altérées au toit et au sein de la formation crayeuse à des profondeurs aléatoires. Ils n'ont pas mis en évidence de vide franc, ni de zone de terrain décomprimé, caractéristique d'un fontis ou d'une exploitation souterraine de type marnière, au droit des sondages. Seules des zones de craie dégradées par des infiltrations préférentielles d'eaux pluviales, ont été observées.

Par conséquent, FOR&TEC propose la levée administrative partielle du périmètre de sécurité de 60 mètres de l'indice de cavité souterraine n°129 en arrière des forages et la création d'un indice XXX au droit de l'affaissement remblayé.

Il est ainsi demandé à l'assemblée l'autorisation de requalifier l'indice n°76196-129 en indice levé partiel et la création d'un indice 76196-214 au droit de l'affaissement remblayé, suite à l'avis favorable de la DDTM.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- AUTORISE la requalification de l'indice n°76196-129 en indice levé partiel et la création d'un indice 76196-214 au droit de l'affaissement remblayé,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Extrait certifié conforme,
Le Maire,
Alain FLEURET

Place Georges-Chédru – 76280 Criquetot-l'Esneval – 02 35 10 20 40 – 02 35 10 20 41
www.criquetot-lesneval.net – mairie-criquetotlesneval@wanadoo.fr